

MANDAT DU GT1 Aspects techniques RTGE « STANDARD, NOMENCLATURE, ET REFERENTIEL » DE LA COMMISSION DONNEES DU CNIG

Titre	MANDAT DU GT1 ASPECTS TECHNIQUES RTGE « STANDARD, NOMENCLATURE, ET REFERENTIEL » DE LA COMMISSION DONNEES DU CNIG
Statut actuel	Validé GT1 RTGE de la commission données du CNIG
Etat des lieux et exposé des motifs	<p>Pour les collectivités territoriales et les différentes administrations compétentes, la maîtrise de la gestion du sous-sol de la voirie publique est fondamentale. Or, elles ne disposent bien souvent que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle et de qualité de précision inégale, ce qui nuit à la conception des projets et présente de graves risques lors des travaux.</p> <p>Au 1er juillet 2012, la réforme portant sur les travaux à proximité des réseaux est rentrée en application, dès lors les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les gestionnaires de réseaux doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages, les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. L'objectif de la réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'information entre les acteurs concernés : collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux.</p> <p>Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles en zones urbaines devront être géoréférencés dans le système national de coordonnées en classe A*. En 2026, ces exigences seront applicables pour l'ensemble des réseaux sur l'ensemble du territoire. Les gestionnaires des réseaux vont devoir adapter leurs outils cartographiques pour faire face à une double gestion du stock de la cartographie existante encore en relatif, et du flux issu des travaux neufs qu'ils doivent impérativement géoréférencer en classe A et dans le même temps les collectivités.</p> <p>Le besoin d'un tel référentiel de qualité topographique a été identifié par le CNIG dès 2002, Il doit être porteur des données métiers des collectivités et accueillir les données issues des plans de récolement suite aux travaux. Voici un extrait du rapport du groupe de travail référentiel aux grandes échelles en zones urbaines denses daté de février 2002 : « <i>En complément à ce RGE sur les zones urbaines denses, un levé de corps de rue simplifié pourra être réalisé sur le domaine public apparent de la voirie sur l'initiative des collectivités territoriales. Il fournira essentiellement, à une précision de quelques centimètres, les façades des bâtiments sur les voies et bordures de trottoirs</i></p>

	<p><i>principalement.</i> » Les éléments constitutifs de ce référentiel existent dans les bases des collectivités et des gestionnaires de réseaux, pour autant qu'ils aient la précision requise.</p>
Objectifs	<p>Dans le cadre de la Commission Données du CNIG, présidée par Dominique Caillaud, Député Honoraire et Président d'AFIGÉO, la sous-commission RTGE vise à définir à l'échelon national, le cadre technique, financier et organisationnel garantissant l'efficacité et l'interopérabilité des bases de données existantes et des travaux de topographie qui vont être engagés à l'échelon local.</p> <p>La mission du groupe de travail 1 aspects techniques RTGE «STANDARD, NOMENCLATURE, ET REFERENTIEL » repose principalement sur la définition et le contenu de ce que doit être le plan « corps de rue » simplifié et partagé par la collectivité et ses services ainsi que par les gestionnaires de réseaux pour y implanter leurs réseaux. Il s'agira de répondre aux questions posées lors de la réunion du 5 décembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qu'un fond de plan corps de rue simplifié ? • Quelle forme doit avoir le fond de plan ? → nomenclature, • Quels sont les objets représentés → modèle.
Proposition d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe fournira une nomenclature des objets constitutifs du futur référentiel RTGE. La nomenclature devra être validée par l'ensemble des acteurs collectivités et gestionnaires de réseaux pour servir aux échanges entre eux. • Le groupe fera des propositions alternatives en dehors des zones urbaines. • Une réflexion sera engagée sur les différents formats à prendre en compte lors des échanges (DAO, SIG). • Les travaux précédemment menés par l'AITF et l'ex-CERTU pourront servir de base au groupe. • Le groupe de travail suivra et tiendra compte des expérimentations en cours relatives à la définition du RTGE.
Liens	<ul style="list-style-type: none"> • Commission « données » du CNIG, • Pôle IGN appui CNIG, • Expérimentations en cours.
Mise en place de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de la sous-commission RTGE le 5 décembre 2013, • Validation du mandat de la sous-commission RTGE par la commission « données » du 19 décembre 2013, • Validation du mandat du groupe -> 12 mars 2014, • Les résultats des travaux du groupe seront présentés en commission « données » du CNIG, puis validés en plénière du CNIG.
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la commission « données » du CNIG. • Par délégation au niveau des groupes de travail RTGE : le secrétaire général d'Afigéo.
Participants	Les membres des commissions données et RTGE du CNIG qui souhaitent participer.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Nomenclature des objets constitutifs du futur référentiel RTGE, modèle conceptuel de données. • Propositions alternatives en dehors des zones urbaines. • Cahier des charges de travaux. • Éléments de réflexion sur les différents formats à prendre en compte lors des échanges (DAO, SIG).

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du mandat du groupe -> 12 mars 2014, • Durée du mandat de 3 à 6 mois en fonction de l'avancée des travaux.
Ressources requises	<ul style="list-style-type: none"> • Les contributions et l'expertise des membres du groupe de travail, en réunion et hors réunion. • Les apports des membres du groupe ; documentation, études existantes.... • Animation et appui par Afigéo. • Appui du pôle CNIG de l'IGN.
Financement	Pas de financement.